



# AIDER LES AGRICULTEURS À INNOVER ET À ÉLARGIR LEURS ACTIVITÉS

Le programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles (LCPA)*

## EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME DE LA LCPA?

Il s'agit d'un programme de prêts pour les agriculteurs et les coopératives agricoles.



## QUELS EN SONT LES AVANTAGES?

- Jusqu'à 500 000 \$ par exploitation agricole.
  - 500 000 \$ pour l'achat de terres et la construction ou la rénovation de bâtiments.
  - 350 000 \$ pour toute autre fin admissible comme l'achat d'équipement agricole et de bétail reproducteur.
- Jusqu'à 3 millions de dollars par coopérative agricole.
- Taux d'intérêt peu élevés et acomptes avec options de remboursement souples.
- Incitatifs pour les agriculteurs débutants ou en démarrage.

LES PRÊTS DU PROGRAMME  
DE LA LCPA SONT  
ADMINISTRÉS PAR  
VOS INSTITUTIONS  
FINANCIÈRES LOCALES.



Pour obtenir d'autres précisions sur le programme de la LCPA et la façon de présenter une demande, consultez le site Web [www.agr.gc.ca/LCPA](http://www.agr.gc.ca/LCPA) ou appelez-nous au numéro sans frais **1-866-367-8506**.